

C'est bien aux hommes de la Commune de 1871
que peuvent s'appliquer ces vers de Juvénal :

Nil erit ulterius, quod nostris moribus addat
Posteritas; eadem cupient facientque minores,
Omne in præcipiti vitium stetit: utere velis;
Totos pande sinus¹.

On comprend qu'ils n'aimassent pas le grand jour, la publicité, la contradiction. Aussi, par des arrêtés successifs, tous les journaux modérés furent-ils supprimés, et il ne resta plus que les feuilles dont les noms suivent. Elles étaient, en effet, à l'exception de deux ou trois, absolument dévouées à la Commune, et leurs noms doivent être conservés dans le tableau historique de cette époque :

Le Journal officiel, — le Rappel, — le Vengeur, — le Cri du Peuple, — le Réveil du Peuple, — le Père Duchêne, — Paris libre, — le Tribun du Peuple, — le Salut public, — le Journal populaire, — le Bulletin du jour, — la Politique, — la Constitution, — l'Avant-Garde, — l'Estafette, — le Fédéraliste.

¹ « La postérité n'ajoutera rien à la dépravation de nos mœurs; je défie nos neveux de surpasser leurs pères, le vice est à son comble : voguez à pleines voiles. » JUVÉNAL, satire I.

Afin que leur œuvre fût complétée, avant la grande catastrophe finale, il leur fallait renverser l'hôtel de M. Thiers et la colonne d'Austerlitz. La première de ces deux mesures fut annoncée par un arrêté du Comité de salut public dont la teneur est encore présente à la mémoire de la population parisienne, chez laquelle elle produisit une vive émotion. Le décret était daté du 21 floréal an 79 :

« ARTICLE PREMIER. Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines. — ART. 2. La maison de Thiers, située place Georges, sera rasée. — ART. 3. Les citoyens Fontaine, délégué aux domaines, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution immédiate du présent arrêté. »

Quant au renversement de la colonne de la place Vendôme, cet acte stupide, ce crime de lèse-nation, accompli en présence d'un public officiel et d'une multitude hébétée, dans laquelle circulaient tous les agents secrets de la police communale, il fut annoncé dans les termes suivants :

« Le décret de la Commune de Paris, qui ordonnait la démolition de la colonne Vendôme, a été exécuté hier aux acclamations d'une foule compacte, assistant, sérieuse et réfléchie, à la chute

d'un monument odieux élevé à la fausse gloire d'un monstre d'ambition. La date du 26 floréal sera glorieuse dans l'histoire, car elle consacre notre rupture avec le militarisme, cette sanglante négation de tous les droits de l'homme... La Commune de Paris avait pour devoir d'abattre le symbole du despotisme : elle l'a rempli. Elle prouve ainsi qu'elle place le droit au-dessus de la force et qu'elle préfère la justice au meurtre, même quand il est triomphant. Que le monde en soit bien convaincu, les colonnes qu'elle pourra ériger ne célébreront jamais quelque brigand de l'histoire, mais elles prépareront le souvenir de quelque conquête glorieuse dans le champ de la science, du travail et de la liberté. »

Pour avoir le droit de tenir un pareil langage, dont la phraséologie vulgaire ne parvenait pas à dissimuler le vide, il aurait fallu ne pas incendier les bibliothèques et les collections scientifiques ; il aurait fallu surtout ne pas prendre devant l'histoire la responsabilité des sanglants brigandages de mai 1871.

Le décret relatif à la démolition de l'hôtel de M. Thiers, destruction brutale et inintelligente, qui, par parenthèse, avait su émouvoir le grand homme d'État et le prendre par son côté sensible,

ce décret avait, dans ses considérants ridicules, fait allusion à la proclamation que le chef du pouvoir exécutif venait de lancer, et que l'on a nommée la dernière sommation du gouvernement de Versailles. Son en-tête officiel était : « Le Gouvernement de la République française aux Parisiens. »

« La France librement consultée par le suffrage universel, disait M. Thiers dans cette pièce extrêmement remarquable, a élu un gouvernement qui est le seul légal, le seul qui puisse commander l'obéissance, si le suffrage universel n'est pas un vain mot.

« Ce gouvernement vous a donné les mêmes droits que ceux dont jouissent Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux ; et, à moins de mentir au principe de l'égalité, vous ne pouvez demander plus de droits que n'en ont toutes les autres villes du territoire.

« En présence de ce gouvernement, la Commune, c'est-à-dire la minorité qui vous opprime et qui ose se couvrir de l'infâme drapeau rouge, a la prétention d'imposer à la France ses volontés. Par ses œuvres, vous pouvez juger du régime qu'elle vous destine. Elle viole les propriétés, emprisonne les citoyens pour en faire des otages, transforme en désert vos rues et vos places publiques, où s'étalait le

commerce du monde, suspend le travail dans Paris, le paralyse dans toute la France, arrête la prospérité qui était prête à renaître, retarde l'évacuation du territoire par les Allemands et vous expose à une nouvelle attaque de leur part, qu'ils se déclarent prêts à exécuter sans merci, si nous ne venons pas nous-mêmes comprimer l'insurrection.

« Nous avons écouté toutes les délégations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte, le sacrifice de toutes les libertés et de tous les intérêts. Nous avons répété à ces délégations que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes, que nous continuerions le subside aux ouvriers nécessaires. Nous l'avons promis, nous le promettons encore; mais il faut que cette insurrection cesse, car elle ne peut se prolonger sans que la France y périsse.

« Le gouvernement qui vous parle aurait désiré que vous puissiez vous affranchir vous-mêmes des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie. Puisque vous ne le pouvez pas, il faut bien qu'il s'en charge, et c'est pour cela qu'il a réuni une armée sous vos murs, armée qui vient,

au prix de son sang, non pas vous conquérir, mais vous délivrer.

« Jusqu'ici il s'est borné à l'attaque des ouvrages extérieurs. Le moment est venu où, pour abrégé votre supplice, il doit attaquer l'enceinte elle-même. Il ne bombardera pas Paris, comme les gens de la Commune et du Comité de salut public ne manqueront pas de vous le dire. Un bombardement menace toute la ville, la rend inhabitable, et a pour but d'intimider les citoyens et de les contraindre à une capitulation. Le gouvernement ne tirera le canon que pour forcer une de vos portes, et s'efforcera de limiter, au point attaqué, les ravages de cette guerre dont il n'est pas l'auteur.

« Il sait, il aurait compris de lui-même, si vous ne vous ne lui aviez fait dire de toutes parts, qu'aussitôt que les soldats auront franchi l'enceinte, vous vous rallierez au drapeau national pour contribuer, avec notre vaillante armée, à détruire une sanguinaire et cruelle tyrannie.

« Il dépend de vous de prévenir les désastres qui sont inséparables d'un assaut. Vous êtes cent fois plus nombreux que les sectaires de la Commune. Réunissez-vous, ouvrez-nous les portes qu'ils ferment à la loi, à l'ordre, à votre prospérité, à celle de la France. Les portes ouvertes, le canon cessera

de se faire entendre; le calme, l'ordre, l'abondance, la paix rentreront dans vos murs; les Allemands évacueront votre territoire, et les traces de vos maux disparaîtront rapidement.

« Mais si vous n'agissez pas, le gouvernement sera obligé de prendre pour vous délivrer les moyens les plus prompts et les plus sûrs. Il vous le doit à vous, mais il le doit surtout à la France, parce que les maux qui pèsent sur vous pèsent sur elle; parce que le chômage qui vous ruine s'est étendu à elle et la ruine également; parce qu'elle a le droit de se sauver, si vous ne savez pas vous sauver vous-mêmes.

« Parisiens, pensez-y mûrement : dans très-peu de jours nous serons dans Paris. La France veut en finir avec la guerre civile. Elle le veut, elle le doit, elle le peut. Elle marche pour vous délivrer. Vous pouvez contribuer à vous sauver vous-mêmes, en rendant l'assaut inutile, et en reprenant votre place dès aujourd'hui au milieu de vos frères. »

C'était bien là le langage d'un véritable homme d'État et cela reposait des élucubrations malsaines de la Commune. M. Thiers parvint à faire afficher dans Paris quelques exemplaires de cette proclamation, qui frappa vivement le public, et c'est

pour cela que les hommes de l'Hôtel de Ville voulurent à leur tour agir sur l'imagination du peuple en décrétant que la maison de M. Thiers serait rasée.

Que ne décrétaient-ils aussi, comme cela se faisait au moyen âge, que l'on sèmerait de sel le sol qu'elle avait occupé? Les mêmes passions, les mêmes violences peuvent se manifester de la même sorte.

De telles colères pouvaient, du reste, être comprises sinon excusées chez les hommes de la Commune, car leurs affaires semblaient prendre une déplorable et menaçante tournure.

Nous avons vu que le fort d'Issy avait été évacué, puis réoccupé par les troupes de la Commune. Il ne devait pas résister longtemps aux attaques extérieures et aux défections intérieures qui concouraient également à sa chute.

Mais avant de la raconter ainsi que les événements qui en furent la conséquence, disons comment le nouveau délégué à la guerre, Rossel, avait réparti les différents commandements militaires de l'armée fédérée :

Le général Dombrowski devait se tenir de sa personne à Neuilly et diriger directement les opérations de la rive droite ;

Le général La Cécilia était chargé de conduire les opérations entre la Seine et la rive gauche de la Bièvre. Il prendrait le titre de général commandant le centre ;

Le général Wroblewski conserverait le commandement de l'aile gauche ;

Le général Bergeret commanderait la première brigade de réserve, et le général Eudes la deuxième brigade active de cette même réserve.

Chacun de ces généraux conserverait un quartier dans l'intérieur de la ville, savoir : le général Dombrowski, à la place Vendôme ; le général La Cécilia, à l'École Militaire ; le général Wroblewski, à l'Élysée ; le général Bergeret, au Corps-Législatif, enfin le général Eudes, à la Légion-d'Honneur.

Telle fut la répartition des commandements jusqu'au moment où Dombrowski fut nommé général en chef, c'est-à-dire dans les derniers jours de la lutte.

Depuis quelques jours, l'armée régulière remarquait dans le fort d'Issy un mouvement qui faisait vaguement prévoir un dénoûment prochain et favorable. Les allées et venues des fédérés étaient incessantes. Ils semblaient chercher à s'éloigner du fort par détachement, peu nombreux et à s'engager

dans l'unique voie qui, grâce aux approches de l'armée de Versailles, pouvait encore les conduire vers Paris. D'autres s'efforçaient de s'enfuir sans armes dans la direction des positions de l'armée, au risque, comme cela se produisit plusieurs fois, de recevoir de la part des leurs des balles que leur épargnaient les soldats. L'entrée des troupes dans le fort d'Issy n'était plus, on le voit, qu'une question d'heures.

Dans le but de cacher les préparatifs d'évacuation, la garnison essayait pourtant de faire encore bonne contenance. Elle envoyait de temps en temps quelques obus sur le plateau de Châtillon et les autres positions plus rapprochées des Versailles ; mais, pour obtenir ce mince résultat, il fallait que les artilleurs, en servant chacune des pièces non encore démontées, s'exposassent à une mort presque certaine.

Les troupes hésitaient à s'élancer dans le fort démantelé parce qu'on redoutait qu'il ne fût miné. Dans la matinée du 8 mai, cependant, l'entrée fut décidée. Un certain nombre de gardes nationaux l'occupaient encore, et il était au moins très-probable qu'ils ne pousseraient pas le dévouement aux hommes qui les payaient et les encourageaient de loin jusqu'à se faire sauter en l'air avec le fort. Ce

fut une compagnie de la brigade Paturel qui, la première, y pénétra. La résistance des fédérés fut presque nulle. Ils étaient là quatre cents environ qui mirent aussitôt bas les armes. A onze heures, le drapeau tricolore flottait sur Issy.

Les combats livrés les jours précédents dans le village de ce nom avaient certainement favorisé et même amené ce résultat important qui rendait extrêmement critique la position du fort de Vanves, déjà si maltraité par les batteries de Châtillon et de Meudon.

Dans un but et pour un motif assez difficiles à apprécier, le délégué à la guerre, Rossel, s'empressa de faire connaître ce résultat à la population parisienne par une affiche dont la rédaction sommaire annonçait laconiquement que « le drapeau tricolore flottait sur le fort d'Issy, abandonné par la garnison. »

Cette affiche rédigée et posée sans que Rossel eût consulté aucun des membres de la Commune devait-elle servir de signal à un mouvement intérieur sourdement préparé par des gardes nationaux amis de l'ordre et qui avaient su maintenir des communications secrètes avec Versailles? On l'a dit, mais la chose n'a jamais été prouvée.

Toujours est-il que le Comité de salut public

donna immédiatement l'ordre d'arrêter le délégué à la guerre. Cet ordre fut exécuté, mais il se passa alors un fait non moins extraordinaire que l'affiche imprudente de Rossel. Le colonel arrêté avait été conduit à l'Hôtel de Ville. Le Comité de salut public le fit enfermer à la questure et le confia à la garde du citoyen Charles Gérardin, membre de la Commune. Cependant, vers cinq heures du soir, Avrial vint annoncer au Comité que l'ex-délégué à la guerre, que l'on croyait retenu prisonnier dans un des bureaux de la questure, avait quitté l'Hôtel de Ville accompagné de son gardien, Charles Gérardin. L'étonnement et l'indignation furent grands. « Je me charge, s'écria Bergeret, de faire exécuter les ordres de la Commune en ce qui concerne Rossel. » Gambon lui fit donner des pleins pouvoirs; mais ces pleins pouvoirs ne servirent à rien. Rossel, pas plus que Gérardin, contre lequel un mandat d'amener avait également été lancé, ne put être découvert. Tous deux n'avaient cependant pas quitté Paris.

Dans son journal *le Vengeur*, Félix Pyat traita avec un certain dédain cet incident presque ridicule dans sa gravité. « Où qu'il aille, et quoi qu'il fasse, disait-il, faute ou crime, démence ou félonie; quelles que soient même nos fautes à nous, excès de con-

fiance ou défiance, trop de faiblesse ou de rigueur, incurie ou incapacité, il y a quelque chose au-dessus de nos défauts et de nos mérites, de nos défaillances et de nos énergies, il y a la force des choses, force majeure, une sorte de gravitation fatale, qui entraîne bon gré mal gré la province dans l'orbite de Paris.

« Le mouvement est irrésistible, doué d'une puissance et d'une précision astronomique. Nous pouvons être indulgents. Nous sommes forts. Tous les Rossel n'y peuvent rien. A tous les Rossel passés, présents et futurs, je réponds de la Commune ce que Galilée répondait de la terre : Et pourtant elle tourne ! Nos ennemis auront beau faire, nous tromper et même nous trahir, je mets la chose au pire; nous aurons beau les laisser faire, et après les laisser fuir, n'importe ? par-dessus tout, il y a l'impuissance de Versailles. C'est notre force. Et ce n'est pas notre seule force ! Outre l'impuissance de Versailles, Paris a pour lui deux cent mille gardes nationaux armés. Contre ses portes l'enfer impérial ne prévaudra ! »

Mais le Comité de salut public ne prit pas la chose avec tant de sérénité. Il publia de suite cette proclamation au peuple de Paris dans laquelle il n'hésitait pas, d'ailleurs, à flétrir Rossel et son

complice. La rédaction fébrile de cette pièce montre les préoccupations toujours croissantes du Comité beaucoup moins rassuré que Félix Pyat sur l'avenir de la Commune. Ce document était signé : A. Arnaud, E. Eudes, F. Gambon, G. Ranvier.

« Citoyens, la Commune et la République viennent d'échapper à un péril mortel.

« La trahison s'était glissée dans nos rangs. Désespérant de vaincre Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser ses forces par la corruption. Son or, jeté à pleines mains, avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter.

« L'abandon du fort d'Issy, annoncé dans une affiche impie par le misérable qui l'a livré, n'était que le premier acte du drame : une insurrection monarchique à l'intérieur, coïncidant avec la livraison d'une de nos portes, devait le suivre et nous plonger au fond de l'abîme.

« Mais, cette fois encore, la victoire reste au droit.

« Tous les fils de la trame ténébreuse dans laquelle la Révolution devait se trouver prise sont, à l'heure présente, entre nos mains.

« La plupart des coupables sont arrêtés.

« Si leur crime est effroyable, leur châtement

sera exemplaire. La cour martiale siège en permanence. Justice sera faite.

« La Révolution ne peut être vaincue ; elle ne le sera pas.

« Mais s'il faut montrer au monarchisme que la Commune est prête à tout plutôt que de voir le drapeau rouge brisé entre ses mains, il faut que le peuple sache bien aussi que de lui, de lui seul, de sa vigilance, de son énergie, de son union, dépend le succès définitif.

« Ce que la réaction n'a pu faire hier, demain elle va le tenter encore.

« Que tous les yeux soient ouverts sur ses agissements.

« Que tous les bras soient prêts à frapper impitoyablement les traîtres. Que toutes les forces vives de la Révolution se groupent pour l'effort suprême, et alors seulement, le triomphe est assuré. »

Le citoyen Ch. Delescluze fut immédiatement nommé délégué civil à la guerre, poste qu'il a gardé jusqu'à la fin, et, là, une terrible besogne l'attendait, car les affaires militaires de la Commune empiraient de jour en jour.

CHAPITRE XII

A la suite de la prise du fort d'Issy, le maréchal de Mac-Mahon avait adressé à l'armée un ordre du jour par lequel, après avoir remercié les soldats d'avoir répondu à la confiance que la France avait mise en eux, il énumérait les succès obtenus grâce à la bravoure et à l'énergie avec lesquelles l'armée avait vaincu les obstacles que lui opposait une insurrection disposant de tous les moyens préparés par la capitale contre l'étranger.

L'armée avait enlevé successivement à cette insurrection redoutable les positions de Meudon, Sèvres, Rueil, Courbevoie, Bécon, Asnières, les Moulinaux, le Moulin-Saquet. Elle venait enfin d'entrer dans le fort d'Issy. Plus de deux mille pri-